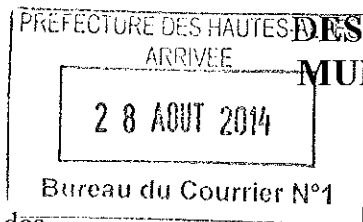


REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°37-2014

SEANCE du Jeudi 31 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le jeudi 31 juillet 2014, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absentes excusées : Noëlle STEFANI, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

OBJET/ Augmentation du temps de travail de Virginie PAPALEO

Le Maire propose aux membres présents d'augmenter le temps de travail de Virginie PAPALEO, Adjoint Technique Territorial, pour les raisons suivantes :

- l'entretien de la nouvelle salle polyvalente «Serre Soleil » avec en sus état des lieux avant et après les locations, visite de la salle pour les personnes désireuses de louer (mariage, anniversaire, évènements particuliers, etc...) ;
- les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires entrant en vigueur au mois de septembre 2014.

Le Maire propose de passer le temps de travail de Virginie PAPALEO à 30 heures par semaine au lieu des 26 heures actuelles.

Il rappelle que cette proposition doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire d'augmenter le temps de travail de Virginie PAPALEO à 30 heures par semaine au lieu de 26 heures actuelles.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, le 31 Juillet 2014



Le Maire

Rémi COSTORIER